

n° 17

Juin  
2022

# FORÊTS d'Occitanie

*Journal d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie*

**Assises  
nationales  
de la Forêt et  
du Bois**

**3**

**GIRMAC**

**5**

**Élections  
CRPF 2023**

**11**

- 2 | ÉDITORIAL
- 3 | POLITIQUE
- 4 | SANTE DES FORETS
- 5 | DOSSIER
- 9 | FORÊT ET SOCIÉTÉ
- 10 | PLAN DE RELANCE
- 11 | ÉLECTIONS CRPF
- 12 | EN BREF

● Éditorial



## Pas de bois sans forestier !



*Le bois est un matériau apprécié de tout un chacun. Il est beau, il est varié, il est naturel, il est renouvelable. Ses valorisations sont multiples. En étant attentif, on s'aperçoit qu'il est omniprésent dans notre quotidien à domicile ou dans l'espace public : papier, chauffage, cagettes, chaises, tables, menuiseries, parquets, charpentes, bardages, terrasses,*

*montres, coques de téléphone, bijoux, lunettes, objets d'art, etc. Cette ressource naturelle est récoltée et transformée par une filière nombreuse et diversifiée qui intervient sur notre territoire. En France, du bûcheron au designer, du transporteur à l'ébéniste d'art, plus de 400 000 emplois dépendent de ce matériau qui nous fait vibrer. Ses valorisations sont nombreuses et pourraient encore se diversifier à l'avenir.*

*Tout le monde veut du bois. Mais d'où vient-il ?*

*N'oublions pas la base ! Le bois est produit par les arbres de nos forêts... Il n'est dès lors pas cohérent de vouloir du bois sans vouloir en couper. Il ne me semble pas très cohérent non plus de vanter les vertus écologiques du bois et de consommer des produits ligneux ayant parcouru des milliers de kilomètres.*

*N'oublions pas la base ! La gestion et la valorisation de nos forêts est indispensable. C'est elle qui permet de produire ce bois d'œuvre. C'est elle qui permet de maintenir des emplois non délocalisables. C'est elle qui, par corollaire, assure l'approvisionnement nécessaire d'une filière que l'on désire plus compétitive, plus respectueuse, plus proche des consommateurs. C'est enfin cette gestion qui confère au bois son caractère renouvelable. En assurant la régénération des peuplements, en préservant la biodiversité garante du bon fonctionnement de l'écosystème, en adaptant nos forêts au changement climatique, le forestier sylviculteur fait la même chose que nos aïeux. Il travaille pour l'avenir. Les artisans et les industriels d'aujourd'hui s'appuient sur les ressources forestières constituées il y a 50 ou 60 ans. Mettons-nous en capacité de faire de même pour nos enfants. Gérons nos forêts pour produire du bois d'œuvre qu'ils consommeront demain.*

**YANNICK BOURNAUD,**

Président du CRPF Occitanie

## FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7 Chemin de la Lacade  
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE  
Tél. 05 61 75 42 00  
<https://occitanie.cnpf.fr>

**Directeur de la publication :**  
Yannick Bournaud

**Comité de rédaction :**  
Elise Buchet, Yann Clément,  
Sébastien Drouineau,  
Loïc Molines, Patricia Ortiz,  
Emmanuel Rouyer.

**Rédaction :** Loïc Molines

**Mise en page :** Patricia Ortiz

**Impression :** Imp'Act  
5911 Route du Frouzet  
ZAE les Hautes Garrigues  
34380 Saint-Martin-de-Londres  
Tél. : 04 67 02 99 89

**ISSN :** 2554-4519

**Dépôt légal :** date de parution

**Abonnement :** gratuit  
sur demande

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Jean-Baptiste Daubrée, Marine  
Lestrade, Olivier Picard.

**Crédits photos :**  
Loïc Molines © CNPF couv., p 5-8  
Patrick Castano © CNPF p 3  
Élise Buchet © CNPF p 4-11  
Jean-Baptiste Daubrée © DSF p 4  
Jérôme Bussière © PNR GC p 7  
Marine Lestrade © CNPF p 8  
Florent Nonon © CNPF p 9  
© SHHNH p 12

## ● Politique nationale

# ● Une vision de long terme avec les Assises nationales de la Forêt et du Bois ?

***Soucieux de redéfinir les contours d'une politique forestière nationale, l'État a organisé les Assises nationales de la Forêt et du Bois. Autour de Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et de trois ministères associés, 480 représentants de la filière et des organisations non gouvernementales ont planché durant quatre mois sur les enjeux et solutions futures pour ce secteur d'importance.***

Pour d'une part, répondre aux défis environnementaux, sociétaux et économiques auxquels la forêt est confrontée et pour d'autre part produire des solutions partagées et concrètes, quatre piliers ont été dessinés sur fond de multifonctionnalité.

**1. Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique**

### Action principale

Dès 2022, soutien à de nombreux projets de recherche, de développement et d'analyse des données forestières avec notamment le lancement de l'Observatoire de la Forêt.

**2. Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité**

### Action principale

Entre 2021 et 2030, entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros seront mobilisés en faveur du renouvellement forestier à travers différents dispositifs de financement. France Relance, France 2030 puis un financement pérenne de 100 à 150 millions d'euros par an à partir de 2024, mobiliseront la finance carbone en prenant en compte les enjeux environnementaux.

**3. Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois**

### Action principale

Plus de 400 millions d'euros mobilisés avec France 2030 pour développer une industrie du bois souveraine.

**4. Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises**

### Action principale

Dès 2022, mise en place d'une nouvelle gouvernance inclusive et partagée permettant de pérenniser le dialogue avec tous les acteurs des Assises de la Forêt et du Bois.

Le Gouvernement lance également des expérimentations pour favoriser le dialogue autour des enjeux forestiers en identifiant des territoires pilotes et en s'appuyant sur un réseau d'élus.

Pour en savoir plus :

<https://agriculture.gouv.fr/cloture-des-assises-de-la-foret-et-du-bois>

## Accord de filière « Chêne » : les acteurs s'engagent pour sécuriser l'approvisionnement des scieries françaises



Grumes de chêne

Un accord cadre pour la filière Chêne a été signé le 17 février 2022 par le ministre en charge des forêts, Julien Denormandie et l'ensemble des représentants de la filière forêt-bois.

Cet accord fait suite au constat que la demande en produit bois, et de chêne en particulier, est forte et devrait s'amplifier en raison de l'attrait actuel pour ce matériau.

Il est apparu dans l'intérêt de la filière de saisir cette opportunité pour améliorer son offre de produits bois avec l'objectif d'accroître la valeur ajoutée sur le territoire national et d'optimiser le bilan carbone.

L'accord cadre porte notamment sur le développement de la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ces contrats assureront ainsi une visibilité sur les approvisionnements en matière première et permettront aux scieries et à la deuxième transformation de réaliser les investissements nécessaires favorables à la transformation locale des produits forestiers.

Un deuxième engagement vise à apporter une réponse opérationnelle de court terme aux difficultés d'approvisionnement des scieries de chêne en développant le label UE. Ce label traduit l'engagement que les bois vendus seront transformés sur le territoire de l'Union européenne ce qui limite de fait les exportations sur de longues distances qui ont un bilan carbone défavorable.

LOÏC MOLINES

**Les forêts d'Occitanie en 2021 ont connu une année de répit grâce à la pluviosité hivernale et printanière. Néanmoins, plusieurs évènements météorologiques ont marqué cette année, notamment le gel du mois d'avril et, localement, la sécheresse de la fin de l'été.**

Les observations montrent que la défoliation et la mortalité ont augmenté en 2019 et 2020 et se sont stabilisées en 2021. Les mortalités restent néanmoins très en-deçà des années de crise de 2003 et 2009 (cf. graphique).

### Faits saillants pour les principales essences d'Occitanie

Pour le Douglas, de jeunes plantations ont rougi à cause du gel en avril mais les symptômes se sont résorbés en cours d'année. Par ailleurs, le nombre de plantations résineuses touchées par des attaques d'hylobe est en augmentation mais ces attaques ont été, en moyenne, de plus faible intensité. Sur peuplements adultes, une stagnation de la défoliation après deux années d'aggravation a été constatée sur les 48 placettes du réseau de suivi « Sud Massif central ».

Les mortalités de Pin sylvestre en zone Massif central ont connu un répit. En fin d'année, la maladie des bandes rouges, certainement liée aux abondantes pluies de juin, a affecté les peuplements de Pin laricio dans l'ouest de la région.

Dans le Tarn-et-Garonne, la maladie des taches brunes, très présente sur Pin laricio et radiata dans le pays basque a été détectée pour la première fois au monde sur Cèdre de l'Atlas puis, en cours d'année, sur cette même essence dans le Gers et en Dordogne.

Enfin, pour l'Épicéa, les dégâts des tempêtes de janvier ont conduit à d'importantes attaques de scolytes (*Ips typographus*). Ces nombreux foyers, de taille réduite, constituent une situation pré-épidémique sur le piémont pyrénéen et le Massif central.

Pour les chênes, seul le Lot a connu des attaques significatives de bombyx disparate, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. L'oïdium a été assez important sur l'ouest de la région alors que sur la partie plus méditerranéenne, les attaques des branches de chêne par le bupreste ont marqué les paysages sans mettre l'avenir des arbres en danger.

Pour les organismes invasifs récents, l'impact de la chararose du Frêne, en surface ou en intensité, est en forte augmentation. Elle se traduit par un flétrissement des semis et l'apparition de nécrose au collet des arbres adultes.

La pyrale du buis a été moins virulente en 2021, à l'exception du causse de Blandas où 14 000 ha ont été défoliés (Gard). Cette baisse d'agressivité, bienvenue, est difficilement explicable.

La punaise réticulée du chêne, défoliatrice, a été trouvée à Montauban et dans les départements à l'ouest de Toulouse. Très présente en Nouvelle-Aquitaine, ses effets sur les chênaies sont en cours d'évaluation.



Chalarose du Frêne en Ariège

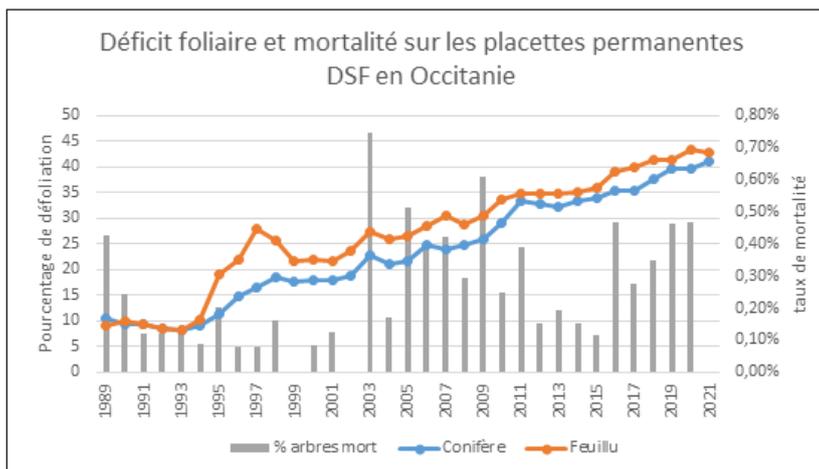
**En conclusion, dans une situation fragilisée par les années précédentes, 2021 année de rémission, a été émaillée de problèmes sanitaires de faible intensité. Le déficit hydrique du début de l'année 2022 fait peser un nouveau risque dans un contexte de changement climatique.**

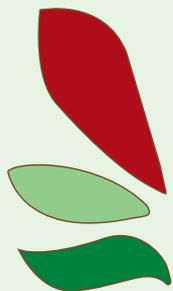
**JEAN-BAPTISTE DAUBRÉE**

Chef du Pôle inter-régional Sud-Est du Département Santé des Forêts



Chenille de bombyx disparate





# DOSSIER

## Développer la gestion irrégulière des forêts du Sud Massif Central

### Bilan du programme GIRMAC



Le projet GIRMAC, financé par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et la Région Occitanie, s'est déroulé de 2019 à 2021 sur les quatre parcs du Sud Massif central : trois parcs naturels régionaux avec le Haut-Languedoc, les Grands Causses, l'Aubrac et un parc national avec les Cévennes. Il s'est appuyé simultanément sur la mise en œuvre concrète de chantiers forestiers et de leur suivi pour acquérir des références sur la sylviculture irrégulière.

Dossier réalisé par :

Marine LESTRADE, CRPF Occitanie

## Des réponses aux attentes multiples des forestiers

Le CRPF Occitanie et ses partenaires : parcs, Institut pour le Développement Forestier (IDF), Office National des Forêts (ONF) ont fait le constat d'une demande croissante pour développer la sylviculture à couvert continu, qualifiée d'irrégulière. Du côté des propriétaires forestiers, les motivations sont diverses : recherche de revenus réguliers, maintien des paysages, absence de coupe rase, diversification des modes de traitement, gestion des suites de tempête, valorisation qualitative du patrimoine, réduction des investissements... Du côté des professionnels, cette technique sylvicole peut parfois constituer une solution à des écueils technico-économiques pour certaines forêts gérées en régulier (reboisements en forte pente par exemple) ou constituer une des réponses possibles à la problématique du changement climatique (meilleure résilience, mélanges favorisés). Enfin, du côté des élus et des institutions, cette sylviculture peut répondre à des problématiques de maintien des paysages, d'accueil du public en forêt, de biodiversité, de sylviculture qualitative visant à augmenter la part de bois d'œuvre, etc.

Forts de ces constats, les partenaires ont élaboré le programme GIRMAC avec pour objectifs :

- **de répondre à l'intérêt local** naissant pour cette sylviculture tout en évitant les idées reçues et les positions dogmatiques,

- **de développer et d'acquérir des connaissances techniques et économiques** sur la gestion irrégulière, adaptées au contexte du Sud Massif central (essences, stations, changement climatique...) et sur les modalités de conversion des peuplements équiennes vers des structures plus hétérogènes et diversifiées,

- **de sensibiliser et former les acteurs locaux** de la filière forêt-bois intéressés par ce mode de traitement alternatif,

- **de faire la démonstration par l'exemple de la faisabilité technique et de la pertinence économique** de cette sylviculture tout en précisant les limites éventuelles de ce mode de gestion dans le contexte du Sud Massif central.

Pour cela, l'opération comprenait deux volets complémentaires :

- la mise en œuvre de 16 chantiers pilotes (quatre par parc),
- l'expérimentation pour assurer le suivi dans le temps des peuplements retenus.

Un volet transfert de connaissances a été financé sur le programme VALFOR 2021.

## Un programme s'appuyant sur des forêts, des propriétaires et des gestionnaires variés

En 2018, il existait très peu de placettes expérimentales sur la sylviculture irrégulière dans le Sud Massif central. Seul le territoire des Cévennes en possédait plusieurs. Les 16 sites GIRMAC définis en comité de pilotage avaient pour objectif de compléter les connaissances existantes en s'intéressant à des situations variées mais représentatives des différents territoires (essences, types de peuplements, stations, historiques, gestionnaires). Les chantiers devaient pouvoir être réalisés dans la durée du programme et s'inscrire dans une vision de long terme pour assurer le suivi en s'appuyant sur des propriétaires convaincus et disposant d'un document de gestion durable.

La force de ce programme a été d'impliquer les gestionnaires locaux en leur dédiant une enveloppe forfaitaire à l'accompagnement des chantiers pilotes (inventaire, définition de l'itinéraire avec le CRPF, martelage et suivi économique du chantier). **Six gestionnaires privés ont ainsi contribué à la mise en œuvre des 16 chantiers**

**pilotes. Des éclaircies sur 83 hectares sont réalisées ou en cours, mobilisant plus de 7 000 m<sup>3</sup>.** La réalisation du marquage en partenariat CRPF et gestionnaires a permis d'échanger sur cette sylviculture et parfois de mettre en avant des besoins de formation. A l'occasion de ce programme, des outils ont été élaborés pour les techniciens du CRPF et les gestionnaires :

- un fichier Excel d'aide à la définition de l'itinéraire sylvicole avec les possibilités de prélèvement et les consignes de martelage,
- un fichier Excel de saisie des données d'inventaire en plein ou de martelage et de calcul des volumes selon différents tarifs de cubage.

Globalement, le retour des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) sur les chantiers est plutôt favorable. Plusieurs mentionnent leur plaisir à réaliser ce genre de coupe : un travail gratifiant pour eux.



*Coupe d'irrégularisation dans une hêtraie capitalisée - Exploitation de qualité nécessaire.*

Néanmoins, la complexité du débardage et de l'abattage en raison du nombre important d'arbres à préserver et des dimensions des arbres prélevés nécessite des **équipes consciencieuses et formées à l'abattage directionnel**. Des travaux de câblage et d'éhoupage (écimage d'un arbre) peuvent être nécessaires en forêts feuillues capitalisées et âgées avec des houppiers de taille importante (exemple des hêtraies). Par ailleurs, le soin à apporter à la régénération peut engendrer des surcoûts d'exploitation. Cependant, la mise en

place d'une régénération sous couvert, progressive et diffuse, évite les risques d'un renouvellement sur une courte durée (aléa climatique) et les difficultés liées aux plantations et régénération naturelle en plein (besoin de main d'œuvre important). Enfin, la perspective de passages très réguliers permet de fidéliser des équipes d'ETF. L'inconvénient du prélèvement plus faible que sur une éclaircie classique est généralement compensé par des volumes unitaires plus importants. Ils constituent un attrait pour les acheteurs.

## Des dispositifs de suivi pour acquérir des références sur nos territoires

Sur les 16 chantiers, des dispositifs de suivi forestier ont été mis en place. Un protocole a été élaboré, en lien avec l'IDF et mis en place sur 12 d'entre eux. Les objectifs de ces dispositifs concernaient :

- le suivi de l'accroissement courant (par comparaison d'inventaire en plein),
- le niveau de reprise de croissance des tiges dominées (observé sur des placettes permanentes centrées sur des perches ou des petits bois),
- l'approche du capital d'équilibre et des conditions d'obtention du renouvellement (par le suivi de la régénération).

Pour les quatre sites restants, des dispositifs AFI (Association Futaie Irrégulière) ont été installés. Ce sont des dispositifs de suivi forestiers très complets, normalisés et dont l'analyse économique est brevetée. Il s'agit du seul réseau européen qui dispose d'une centaine de dispositifs de suivi de la gestion en traitement irrégulier, bénéficiant d'un protocole intégrant les dimensions dendrométriques, économiques et écologiques. Les données sont centralisées au niveau national.

Enfin, des dispositifs complémentaires ont été installés par les parcs sur plusieurs sites pour évaluer et illustrer d'autres enjeux :

- Deux dispositifs d'enclos-exclos ont été installés (un sur l'Aubrac et un sur le Haut-Languedoc). La régénération continue des parcelles gérées en irrégulier nécessite que l'équilibre sylvo-cynégétique soit atteint. Ces dispositifs doivent permettre d'instaurer un dialogue constructif entre forestiers et chasseurs.

- Cinq observatoires paysagers (sur les Grands Causses et sur le Haut-Languedoc) ont été mis en place afin d'illustrer les effets des coupes irrégulières sur le paysage proche et lointain.

- Le parc national des Cévennes a réalisé des diagnostics écologiques sur quatre parcelles (recherche à partir des bases de données des éléments patrimoniaux et des différents périmètres, prospections et visite terrain puis rédaction d'un porter à connaissance).

Le suivi à long terme des 12 parcelles qui ont été intégrées dans le réseau Ilex (réseau expérimental du CNPF) va demander un investissement humain du CRPF. Pour les quatre dispositifs AFI, le coût important des remesures nécessitera une recherche de financement tous les cinq ans. Un travail de communication autour des résultats de GIRMAC sera entrepris pour partager les données et les conclusions qui émergeront des parcelles lors des remesures.



*Dans cette chânaie, le sous-étage joue un rôle essentiel pour la production de bois de qualité*

Afin de compléter les références technico-économiques collectées au sein des chantiers pilotes GIRMAC, le CNPF a souhaité valoriser les initiatives ou références existantes sur le territoire afin de constituer un réseau. Ainsi, une analyse historique technico-économique de la sylviculture pratiquée sur quelques parcelles de la forêt de Bouscadié dans le Tarn, traitée en irrégulier depuis près de 60 ans a été réalisée pour apprécier et commenter les efforts effectués depuis plusieurs décennies. Le cabinet Alcina a quant à lui rédigé une synthèse sur les données de leur réseau de placettes permanentes. En forêt publique, l'ONF a effectué un état des lieux succinct des pratiques de gestion en irrégulier dans les aménagements sur les quatre parcs et identifié des problématiques posées pour les forêts gérées selon cette sylviculture.

## Communiquer pour promouvoir

Des réunions de vulgarisation ont eu lieu sur les chantiers GIRMAC dans le cadre du programme VALFOR. Près de 200 propriétaires et professionnels ont ainsi pu échanger sur les tenants et les aboutissants de ce mode de gestion. Ces réunions ont fait émerger des besoins de formation pour le martelage ou la détermination de l'itinéraire technique notamment. Des FOGFOR pourraient être organisés pour les propriétaires. Pour aller plus loin, les gestionnaires sont dirigés vers les organismes spécialisés tels que Pro Silva France.

Enfin, dans le cadre de GIRMAC, le CRPF a pris part à la réflexion sur les itinéraires irréguliers de Sylv'Actes afin de construire un dispositif financier adapté pour aider les propriétaires à mettre en œuvre cette sylviculture. Les chantiers pilotes GIRMAC ont permis d'illustrer les besoins et d'apporter des éléments chiffrés aux parcs chargés d'élaborer le dispositif.

Désormais, sur les territoires des parcs partenaires de GIRMAC, des outils techniques et financiers sont à la disposition des propriétaires et de leurs gestionnaires pour mettre en œuvre la gestion irrégulière : mission remplie synonyme d'essor pour cette sylviculture dans nos territoires !



*Parcelle 5 de la forêt de Bouscadié assurant production de bois de qualité et renouvellement diffus.*

## ● Forêt et société

# ● Quelles perceptions de la société sur la gestion forestière ?

**Ne plus parler d'« acceptabilité sociale », d'« art de faire avaler la pilule », ou de « méthode du chausse-pied » ! Les journées nationales du CNPF qui se sont tenues à Avignon les 23 et 24 mars étaient consacrées à la perception de la gestion des forêts par la société. Bref retour sur quelques enseignements.**

**A**u cours de l'année 2021, plus de 700 articles de presse étaient consacrés à la gestion forestière et aux coupes rases contre seulement une centaine en 2016. Cette accélération traduit l'intérêt de la société pour les questions forestières. Mais quelles sont les représentations et perceptions sociales de la forêt par la société ? Sans pouvoir être exhaustif, il est possible de donner quelques points de repères qui illustrent les grandes tendances et peuvent orienter les actions d'information et de formation à mener par les acteurs forestiers.

### **La forêt a bonne presse, le forestier moins...**

L'arbre dégage une image très positive, il possède des vertus, porte des valeurs d'immortalité, d'avenir, de solidité, il devient intouchable. Son image est d'ailleurs très utilisée dans la communication stratégique de secteurs parfois très étrangers à la forêt et au bois.

Une enquête réalisée en 2015 montre que les Européens attribuent prioritairement à la forêt les fonctions de stockage de carbone et de préservation de la biodiversité. Dans aucun pays, la production de bois n'apparaît en pole position. La forêt est même ressentie comme menacée par les activités humaines. Elle est devenue un sujet sensible, qui génère de fortes émotions. L'abattage d'un arbre est considéré comme une destruction, c'est tuer la forêt !

Et pourtant le bois est un matériau noble et chaleureux de plus en plus plébiscité. Mais d'où vient-il ?



*« La forêt est une île, c'est-à-dire un monde à part, isolée du reste du paysage rural » Plaisance, 1979*

### **Mieux comprendre pour être mieux compris**

Face aux tendances lourdes comme l'urbanisation de la société, sa déconnexion de la réalité rurale, et de la mondialisation de sujets comme la déforestation tropicale qui est plaquée sur la forêt européenne pourtant factuellement en expansion, comment réagir ?

Le principal défi que les forestiers ont à relever est de prendre acte de l'existence de ces représentations de la forêt par la société.

Les forestiers doivent prendre l'initiative et oser affronter la question des émotions, sortir de leur monde et de leur jargon, et sortir du bois ! Par d'autres grilles de lecture que celles du bain médiatique, il est possible de représenter une force tranquille et de proposer de résoudre des paradoxes comme la coupe d'un arbre qui fournit le matériau bois. Ce travail est celui du forestier qui s'inscrit dans un cycle de production biologique long qu'il faut expliquer et faire comprendre. Le forestier propose alors une

vision qui sort de la binarité, noir ou blanc et défend la complexité de la gestion du vivant dans un contexte évolutif. La compréhension des enjeux suivra.

Le forestier peut-il être seul à décider de la gestion des forêts alors que la société demande à être associée au choix de gestion des espaces forestiers qui l'entourent ? Quel partenariat ? Quel degré d'implication ? Ce sont des questions difficiles à aborder aujourd'hui car les forestiers sont adeptes de la maxime : pour vivre heureux vivons cachés ! Mais la société vient les chercher dans leur forêt...

**Le défi à venir pour les forestiers est de doser l'implication des protagonistes dans les processus de décisions de gestion des forêts qui fournissent des services communs sans être des biens communs. Eduquer, informer, consulter, impliquer pour aboutir à un partenariat : voilà une piste de travail !**

OLIVIER PICARD

## ● Plan de relance

# ● Quel bilan pour le volet forestier du Plan de Relance en Occitanie ?

**Le volet forestier du Plan de Relance, financé par l'Etat et l'Europe, a été proposé pour permettre le renouvellement des forêts ayant souffert de dépérissements massifs, mais également pour initier des adaptations afin de rendre les peuplements plus résistants et résilients dans un contexte de changement climatique. Lancé fin 2020 par un Appel à Manifestation d'Intérêt, le dispositif a-t-il été plébiscité par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'Occitanie ?**

**A** l'issue de la première tranche de dépôts de dossiers dans le cadre du volet forestier du Plan de Relance, un premier bilan peut être dressé. Ce sont **239 projets pour environ 1 450 hectares** qui ont été déposés à l'échelle régionale. Deux nouveautés sont à noter : l'éligibilité des opérations d'enrichissement et l'utilisation d'un barème de coûts établi au niveau national simplifiant le montage des dossiers. Le recours aux devis/factures reste toutefois possible ou obligatoire pour certaines opérations. Des variabilités existent selon les territoires en termes de nombre de dossiers, de surface ou de types de travaux forestiers financés. En comparaison, les surfaces aidées les années précédentes par les dispositifs Région/Feader/Ministère de l'agriculture était de l'ordre de 350 à 400 ha/an.

Il est intéressant de retenir que 30 % environ de la surface des projets sont proposés en raison de problèmes de dépérissements constatés (taux d'aide 80 %). 115 dossiers pour environ 45 % de la surface sont associés à des travaux d'adaptation des peuplements afin de réduire la vulnérabilité des forêts dans un contexte de changement climatique (taux d'aide 60 %). Cette adaptation s'est traduite par des reboisements en plein avec des changements d'essences ou par l'utilisation de techniques novatrices d'enrichissements des peuplements afin de les diversifier. Ces deux premiers volets concernent essentiellement des peuplements fragiles d'Epicéa commun. Enfin, 25 % de la surface des projets sont dédiés à l'amélioration des peuplements

pauvres et peu productifs (taux d'aide 60 %). Il faut également noter qu'environ 40 % des surfaces ont inclus des protections contre le gibier.

Parmi les essences plébiscitées, Douglas, Cèdres de l'Atlas et Mèlèzes d'Europe seront particulièrement employées, seuls ou en mélange. Les feuillus (Chênes, Érables, Alisiers, Tilleuls, ...) seront également introduits dans ces projets forestiers. Quelques dossiers testeront des essences plus méditerranéennes en expérimentation (Sapin de Céphalonie, Sapin de Turquie).

En Occitanie, le volet forestier du Plan de Relance a mobilisé environ **5,5 millions d'euros de subventions pour un coût moyen de 5 735 €/ha** (entretiens, maîtrise d'œuvre et options de protection contre le gibier et de traitement contre l'hylobe incluses) et **une aide moyenne de 3 800 €/ha**.

## Et la suite ?

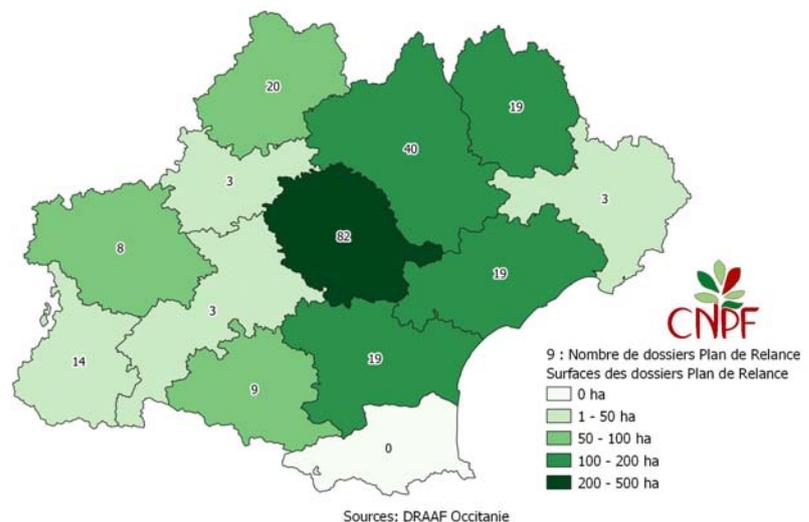
Les efforts pour le renouvellement forestier et l'adaptation des peuplements vont être poursuivis. Annoncé à l'issue des Assises Nationales de la Forêt et du Bois, le dispositif sera prolongé en 2022 avec une enveloppe de 78 millions d'euros. A compter de septembre 2022 et pour l'année 2023 c'est le dispositif France 2030 qui prendra le relais, doté de 200 millions d'euros et pour les années futures, un budget de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros/an a été annoncé.

De nouvelles exigences et ambitions seront associées aux travaux futurs. Encore en cours d'élaboration, les critères devraient inciter encore davantage à la diversification des essences, exigible pour les projets de plus de quatre hectares et à la certification forestière (FSC ou PEFC).

Enfin, il est à noter qu'à partir de 2024, un dispositif pérenne sera mis en place et s'appuiera notamment sur les mécanismes de la finance carbone.

LOÏC MOLINES

SOURCE : DRAAF OCCITANIE



## ● Élections CRPF 2023

# ● Les élections au CRPF : une orientation pour ● la gestion des forêts privées de demain

**A**cteur incontournable de la politique forestière, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est un établissement public dont la mission est de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées françaises en promouvant une gestion forestière durable. Ses délégations régionales, les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), renouvelleront leurs élus au premier trimestre 2023.

Le CNPF se caractérise notamment par une gouvernance originale. Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, son conseil d'administration est majoritairement composé de propriétaires forestiers élus par leurs pairs. En région, les élus sont appelés à être renouvelés en 2023 à la faveur de nouvelles élections. Celles-ci vont mobiliser l'ensemble des détenteurs de plus de quatre hectares de terrains cadastrés en bois. Quels sont les enjeux de ces élections ?

### Des délégations régionales aux missions multiples

Les CRPF interviennent à de nombreux niveaux pour œuvrer à la gestion durable des forêts privées. Leur rôle de conseil est encore plus important dans un contexte très changeant.

L'établissement public conseille, informe et forme des propriétaires forestiers aux profils et aux objectifs variés. Il les accompagne dans la production de bois d'œuvre, la préservation de la biodiversité, l'accueil du public ou le renouvellement des espaces boisés.

Les résultats de ses actions de recherches et de développement, la conception d'outils d'aide à la décision et la connaissance précise des territoires et des fonctionnements des écosystèmes forestiers sont les armes des équipes du CRPF.

Les CRPF assurent également la promotion, l'instruction et l'agrément des documents de gestion durable dont les Plans Simples de Gestion. Ces documents d'aménagement et de planification sont indis-

pensables pour poser les bases d'une réflexion forestière complète et prospective. Ils reposent sur le Schéma Régional de Gestion Sylvicole qui sert de cadre pour statuer sur la gestion durable des forêts.

Face à des demandes quelquefois contradictoires, et afin de garder la main sur leurs décisions, les forestiers doivent aujourd'hui adopter une posture d'écoute et faire connaître leurs rôles, leurs contraintes, leurs attentes légitimes pour être force de propositions. Acteurs reconnus de la gestion forestière, les CRPF sont parties prenantes des très nombreux processus de concertation, d'élaboration de politiques publiques qui, de près ou de loin, concernent la forêt.

### Les rôles des conseillers de centre

Intervenant en articulation avec les agents du CRPF, les élus du CRPF participent aux nombreuses commissions en interaction avec les acteurs qui gravitent autour de la forêt. S'appuyant sur leur ancrage territorial, défendant et favorisant la gestion durable des forêts, ils sont en lien avec les services de l'Etat,

les chambres d'agriculture, les fédérations de chasse...

Les conseillers de centre portent la parole des forestiers en expliquant les rôles, le fonctionnement, les forces et les faiblesses de la forêt privée, avec l'équipe technique à leurs côtés. Ils sont ainsi des interlocuteurs privilégiés pour porter la voix des forestiers auprès du grand public dans une optique de vulgarisation des connaissances ou auprès d'élus locaux et nationaux dans des choix d'aménagement du territoire... Au sein du conseil de centre du CRPF, les élus prennent collégialement les décisions d'orientation de l'établissement public. Leur rôle est ainsi majeur pour les forêts occitanes.

Vous recevrez en janvier 2023 le matériel de vote qui vous permettra d'élire par correspondance les représentants de votre département au CRPF Occitanie.

**Pour un conseil de centre investi et œuvrant pour la forêt de demain, votre voix compte !**

LOÏC MOLINES ET OLIVIER PICARD



Conseillers de centre et techniciens du CRPF échangent autour d'un thème technique

Le CRPF met à disposition des propriétaires forestiers de plus de quatre hectares de bois et forêts d'Occitanie le projet de listes électorales départementales pour vérification :

<https://www.cnpf.fr/verifier-son-inscription-sur-les-projets-de-listes-electorale>

Demande de rectification possible jusqu'au 30/09/2022 par lettre recommandée adressée au siège du CRPF Occitanie.

## Brèves

### Erratum réunion d'information Lot :

La réunion à Labastide-Murat (46) « Un PSG pour ma forêt » aura lieu le 24 août et non pas le 19 comme signalé précédemment. Venez nombreux pour apprendre à rédiger votre document de gestion durable et bien comprendre son fonctionnement. (renseignements auprès de Yann CLEMENT 06 76 98 51 71 ou Jean-Pierre GOUDARD 06 76 98 51 70)

## Un nouveau pilotage pour Fibois Occitanie



**Sylvain Fourel**, dirigeant de l'entreprise de construction de bâtiments modulaires en ossature bois Selvea est désormais le nouveau président de l'association Fibois Occitanie. Il pourra bénéficier de l'appui de **Marie-Pierre Lalle** arrivée en début d'année et nouvelle directrice générale de l'association. Comptant une centaine d'adhérents, Fibois mène des actions collectives qui favorisent le développement économique et technique de la filière et assure la promotion du matériau bois sous toutes ses formes.

## Prévention des intoxications par les champignons sauvages

Les trop nombreuses intoxications par les champignons (plus de 1 000 par an en France) ont motivé la section mycologie de la Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault à réaliser un projet de prévention, subventionné par la Région Occitanie.

Il vise à alerter en premier lieu les ramasseurs inconscients, ceux qui n'auraient jamais l'idée spontanée d'aller s'informer des dangers et des précautions à prendre. Le projet consiste donc à placer directement sur les lieux de récolte (chemins forestiers, parkings, etc.) des panneaux humoristiques destinés à attirer leur attention pour les inciter à consulter, via un QRcode, une page web accessible

à l'adresse <https://s2hnh.org/prudence> Celle-ci détaille les précautions de cueillette et de consommation, ainsi que la conduite à tenir en cas d'intoxication.

Huit modèles de panneaux, de 20 x 30 cm, sur support aluminium durable, sont disponibles pour être placés au plus près des lieux de récolte (chemins, lieux de passage fréquentés, etc.).

Les propriétaires de forêts privées qui tolèrent ou organisent la cueillette des champignons et qui accepteraient la pose de panneaux sur leur propriété peuvent obtenir plus de renseignements en envoyant un courriel à [michel.corneloup@s2hnh.org](mailto:michel.corneloup@s2hnh.org)



## L'équipe du CRPF

### Des départs...

Après avoir porté les couleurs du CRPF Occitanie, **Céline Emberger** et **Gaspard Bacher** ont respectivement quitté les antennes de la Lozère et de l'Ariège. Céline a fait le bonheur des propriétaires et de l'équipe lozérienne du CRPF en apportant ses compétences et sa bonne humeur durant 6 années qui sont passées comme une saison de végétation. Elle poursuivra le travail engagé sur ses sujets de prédilection : l'intégration de la biodiversité dans les actes de gestion ou bien encore l'accroissement des connaissances des fonctionnements des sols (projet INSYLBIOS) au sein du Conservatoire des Espaces Naturels du Lot. Quant à Gaspard, après avoir participé à l'animation du Plan de Développement de Massif du Pays de Mirepoix, il s'installe à son compte en tant que gestionnaire forestier en Ariège.

Nous leur souhaitons une bonne continuation et nous nous réjouissons de pouvoir recroiser ces personnalités compétentes et attachantes au sein de la région.

### ... et des arrivées au CRPF Occitanie

*Nathan Raeth - Tarn*



« Arrivé au sein de l'antenne tarnaise du CRPF à Albi en février 2022, je m'occupe d'une part de l'animation du schéma de desserte dans la vallée du Gijou et du Dadou. D'autre part, j'ai en charge l'animation, sur le bassin versant de l'Agout, d'une aide pour les propriétaires afin de favoriser une meilleure prise en compte des milieux humides dans leur sylviculture. »

*Maxime Salabert - Pyrénées Orientales*



« Agé de 23 ans, je suis jeune diplômé d'un master en gestion forestière / gestion de l'environnement que j'ai validé en 2021. C'est donc avec enthousiasme et motivation que j'intègre le CRPF Occitanie pour mon premier emploi dans le monde forestier. J'espère pouvoir y perfectionner mes compétences à travers les différentes conventions qui me sont confiées sur le département des Pyrénées Orientales : animation d'ASLGF(s), suivis de placettes ACLIMAFOR et DSF, regroupement de propriétaires forestiers... »